



Commune de NASSOGNE

URBANISME

ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur Cédric HOUZE demeurant Tahée 14 à 6951 Bande.**

Le terrain concerné est situé **Route Nationale-4 à 6951 Bande et cadastré division 3, section A n°2196T**

Demande de permis d'urbanisme: Construction d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Article D.VIII. 13 du Code de Développement Territorial

Dérogations aux prescriptions urbanistiques du Guide Régional d'Urbanisme

Volumes à toiture plate

Murs en élévation : plusieurs matériaux sont utilisés pour l'ensemble des élévations : maçonnerie en pierre naturelle ton gris moyen, parement en briques de ton gris clair;

Baies horizontales

Le dossier peut être consulté **du 19/10/2021 au 03/11/2021** les jours ouvrables **de 9h30 à 12h** et de **13h30 à 16h** sur rendez-vous à l'adresse suivante :

Commune de NASSOGNE

Place Communale

6950 NASSOGNE

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service Urbanisme téléphone 084/22.07.49 – 084/22.07.45 mail laurence.arnould@nassogne.be nathalie.henquinet@nassogne.be , dont le bureau se trouve à l'Administration communale de NASSOGNE

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/10/2021 au 03/11/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Commune de NASSOGNE, place Communale à 6950 NASSOGNE ,**

Par ordonnance,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

C. QUIRYNEN

M. QUIRYNEN

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO